

Ce que je veux dire c'est que des arrangements devraient être faits pour que le ministre chargé de ces questions vienne au Sénat nous en parler directement. Il n'y a pas de raison au monde qui nous empêche d'avoir ici une séance à huis clos, si c'est nécessaire, ou un ajournement durant bon plaisir, afin que le ministre puisse parler librement et répondre aussi complètement que possible aux questions des honorables sénateurs. Nous voulons être renseignés. En toute déférence pour mon honorable ami, le leader de la Chambre (l'honorable M. Dandurand), je dirai qu'il ne tient probablement pas à se charger de tous les détails que le ministre de la Défense nationale a en sa possession.

Il faut admettre, je pense, qu'en ce qui a trait aux mesures prises pour l'organisation de ce que l'on appelle la défense du Canada nous ignorons où nous en sommes. Nous ne connaissons rien à leur sujet. Moi, par exemple, qui viens de la Nouvelle-Ecosse, je n'ai pu obtenir le moindre renseignement sur ce qui a été fait pour protéger, disons, le port de Halifax avec ses importantes industries de pétrole, de sucre et autres. Je crois savoir qu'une flottille de cinq navires de guerre anglais se trouve à cet endroit, mais j'ignore entièrement ce que notre Gouvernement a fait. Je n'ai pas davantage pu découvrir quelles mesures de précaution ont été prises en vue de protéger les grandes industries de la houille et de l'acier au Cap-Breton et ailleurs. Nous aimerions savoir ce que le Gouvernement fait par tout le pays. Je crois exprimer l'opinion de tous les honorables sénateurs lorsque je dis que nous désirons être renseignés, non pas dans le but de critiquer, mais afin de pouvoir collaborer dans une plus grande mesure avec le Gouvernement, sur ces importantes questions.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

L'honorable M. DANDURAND: Mon très honorable ami désire-t-il que le Sénat se forme en comité pour étudier le bill?

Le très honorable M. MEIGHEN: Non.

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

TRAVAUX DU PARLEMENT

RETRAIT DU BILL CONCERNANT LES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

Sur la motion d'ajournement jusqu'à ce que le Président convoque de nouveau le Sénat:

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, hier je vous ai lu une liste des L'hon. M. TANNER.

mesures que l'on avait l'intention de présenter dans l'autre Chambre. Entre autres, il y avait un bill concernant la loi des enquêtes sur les coalitions. On m'apprend qu'après une discussion dans cette Chambre, on a constaté que les pouvoirs que le Gouvernement voulait obtenir au moyen de ce bill étaient déjà contenus dans la loi des mesures de guerre, et en conséquence le ministre a retiré le bill.

Le très honorable M. MEIGHEN: Très bien, très bien.

L'honorable M. DANDURAND: La Chambre des communes étudie le budget en ce moment. Je propose que le Sénat s'ajourne jusqu'à ce qu'il soit convoqué de nouveau par le Président, afin de me permettre d'aller aux renseignements pour savoir s'il est possible que cette mesure nous parvienne à huit heures.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation par le Président.)

La séance est reprise.

L'honorable M. DANDURAND: Je suis d'avis que nous ne recevrons rien de la Chambre des communes avant ce soir, je prierais donc Son Honneur le Président de déclarer qu'il est six heures.

Le très honorable M. MEIGHEN: Honorables sénateurs, avant l'ajournement du Sénat, je demanderais à l'honorable leader d'en face de nous dire ce qu'il attend de la Chambre des communes à huit heures?

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable M. Ilsley, au nom du ministre des Finances (M. Ralston) a présenté un budget dans l'autre Chambre. Je doute fort qu'il soit adopté assez tôt pour que nous puissions l'étudier à huit heures, mais comme nous sommes sur les lieux nous pourrions fort bien nous réunir alors.

Le très honorable M. MEIGHEN: La chose me va. Cependant, avant de lever la séance j'aimerais dire que je suis fort content d'apprendre que le bill concernant les enquêtes sur les coalitions a été retiré. A mon avis nous aurions eu grandement tort d'en aborder l'étude. J'ai été fort surpris de voir qu'on proposait une mesure de ce genre au cours de cette session spéciale. Va sans dire que c'est un bill qui prête à controverse, comme tous le savent. Je ne sais trop pour quelle raison le ministre tenait à le faire adopter. Je lui demanderais de l'oublier pour de bon.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas lu la discussion qui a eu lieu dans l'autre Chambre, mais d'après les comptes rendus des journaux, il semble qu'on s'est demandé s'il était opportun de modifier les dispositions fondamentales de la loi des enquêtes sur les